

**DÉLIBÉRATION N° 2019-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Approbation du programme d'activité de l'année 2019**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

**Article 1**

Le conseil d'administration approuve le programme d'activité de l'année 2019.

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance, à St Mandé, le 3 juillet 2019.*

La président du conseil d'administration

  
Pierre Jarlier